

## Le sport à l'ENS de Lyon

Le sport est l'occasion de **rassembler**, de **bouger**, de **s'oxygéner** (stages de plein air) et de **s'investir** dans la vie associative et sportive. Qu'il s'agisse de sport de compétition ou d'activités de bien-être, l'école propose de nombreuses pratiques où la convivialité sera toujours au rendez-vous. Vous trouverez pas moins de 35 activités pour tous les niveaux et pour tous les goûts. L'AS et le CDS proposent également des **stages** et des **événements** comme le Challenge Centrale Lyon ou les InterENS sportives.

Les adhérents de l'Association Sportive (AS) peuvent bénéficier d'une **pratique encadrée** par des enseignants du Centre Des Sports (CDS), rejoindre des amis sur des **créneaux non-encadrés** ou tout simplement profiter des installations accessibles 7j/7 de 7h à 24h (**2 gymnases, 1 terrain de tennis, 1 salle de danse/fitness et 2 salles de musculation** avec cardio-training).

**Activités proposées** : athlétisme, badminton, basket-ball, boxe française, canoë (descente de l'Ardèche), canyoning, danse classique, équitation, escalade, escrime, football, foot en salle, handball, mindfulness, MMA, musculation, natation, pilates, plongée, pompom, randonnée, renforcement musculaire, rugby, ski alpin (stage d'une semaine, week-end + journées), spéléologie, step and sculpt, stretching, street-jazz, tennis, tennis de table, ultimate, volley-ball, voile, yoga, zumba (détail de la programmation sur le site : <http://www.ens-lyon.eu/sport>).

**Sport et diplôme de l'ENS** : A partir de la rentrée 2022, les cours hebdomadaires encadrés permettront d'obtenir des « crédits école » dans le cadre du diplôme de l'ENS (à concurrence de 5 crédits maximum pour l'ensemble de la scolarité).

**Informations** : <http://www.ens-lyon.eu/sport>

**Contacts** : [sport@ens-lyon.fr](mailto:sport@ens-lyon.fr)

Local AS - ☎ : 04 72 72 84 97 - Site Monod (permanence 12h30-13h30).

D2-220 - ☎ : 04 37 37 66 00 - Site Descartes.

**Cotisation à l'AS ENSL pour 2022-2023 :**

*Adhérents rémunérés* : 38 €.

*Adhérents non rémunérés* : 23 €.

*Élèves de CPES* : « Pack CPES » réglé par l'école

**Année incomplète (2ème semestre UNIQUEMENT):**

28 € pour les adhérents rémunérés.

18 € pour les adhérents non rémunérés.

**La législation concernant les certificats médicaux a évolué. Il existe désormais 3 cas de figure :**

1. Vous pratiquez le **rugby, la boxe française ou le MMA** : vous devez remettre un certificat médical chaque année (Utilisez le modèle de la FFSU).

**Pour toutes les autres activités, il suffit de répondre au questionnaire de santé** (cf. modèle « QS sport »).

2. En cas de **réponses négatives à toutes les questions**, ne remettez pas le questionnaire (secret médical), signez juste l'attestation de la seconde page.

3. En cas de **réponse positive à une question** du formulaire de santé, il faudra présenter un certificat médical (Utilisez le modèle de la FFSU).



## QUESTIONNAIRE DE SANTÉ 2022-2023

**Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour obtenir votre licence sportive. Il ne doit pas être renvoyé par l'étudiant à l'A.S (secret médical).**

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
<b>Durant les 12 derniers mois</b>		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<b>A ce jour</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

**Si vous avez répondu NON à toutes les questions :**

Pas de certificat médical à fournir pour participer aux sports sans contrainte particulière [hors rugby(s), boxe(s) plein contact, tir, karting, pentathlon, biathlon].  
Il vous faudra attester, lors du renseignement de la fiche individuelle d'inscription, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

**Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :**

Certificat médical à fournir pour obtenir votre licence sportive.  
Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

**ATTESTATION « FORMULAIRE SANTE » 2022-2023**

Je soussigné.e .....

- Souhaite pratiquer des activités physiques et sportives « sans contraintes particulières » (exclusion du rugby, de la boxe française et du MMA) dans le cadre de l'Association Sportive de l'ENS de Lyon.
- Atteste avoir répondu « non » à l'ensemble des questions du formulaire de santé « QS sport ».

Lyon, le

Signature



DE NON-CONTRE-INDICATION  
À LA PRATIQUE DU SPORT EN COMPÉTITION

Le certificat médical mentionné aux articles L. 231-2 et L. 231-2-1 du Code du Sport permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport mentionné, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée. Il peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines.

Je soussigné(e) ..... Docteur en médecine,

Après avoir examiné ce jour

Madame ou Monsieur .....

Né(e) le ..... /..... /.....

Certifie que son état de santé actuel ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition, lors des épreuves organisées par la FF Sport U, **hormis dans celui ou ceux rayé(s) ci-dessous.**

**Sports à contraintes particulières (certificat médical obligatoire tous les ans)\***

**- Boxe(s) Combat, plein contact**

(Anglaise, Kick Boxing K1 rules, Savate BF)

**- Karting**

**- Tir sportif**

**- Pentathlon**

**- Rugby(s) (XV, X, 7, XIII)**

**- Biathlon**

**Sports collectifs sans contrainte particulière\*\***

Basketball - Basket 3x3

Cheerleading

Football- Futsal

Hockey

Volley - Beach-volley

Baseball - Softball

Football Américain

Handball - Beach Handball

Ultimate - Beach Ultimate

Water-polo

**Sports individuels sans contrainte particulière\*\***

Athlétisme - Courses hors stade

Aviron (en ligne, longue distance, de mer, indoor)

Badminton

Boxe éducative Assaut

Bowling

Bridge

Canoë-kayak

Course d'Oriente

Cyclisme - VTT

Danse (toutes formes)

Échecs

Équitation

Escalade

Escrime

Fitness

Force Athlétique

Golf

Gymnastiques : Artistique, GR, Team Gym, Trampoline,

Parkour Gym.

Haltérophilie - Musculation

Judo-Ju-Jitsu-Ne Waza

Karaté

Kick Boxing- Muay-Thai Light et Pré combat

Lutte- Sambo sportif - Beach Wrestling

Nage avec palmes

Natation - Natation synchronisée - Natation en eau libre

Patinage artistique et de vitesse

Pelote basque

Pétanque

Roller hockey

Sauvetage sportif

Savate Boxe Française en assaut

Skateboard

Ski - Snowboard (toutes formes)

Squash

Surf - Stand Up Paddle

Taekwondo

Tennis - Padel - Beach Tennis

Tennis de table

Tir à l'arc

Triathlon et Disciplines enchainées : [Bike & Run, Duathlon,

Raids multisports, Swimrun]

Voile - Kite Surf

**Autres** (à préciser par le médecin) :

Date :

Signature et Cachet :

(\*) Sports dits, selon le Code du Sport, « à contraintes particulières » : disciplines pour lesquelles la délivrance ou le renouvellement de la licence sont soumis à la production d'un certificat médical datant de moins d'un an.

(\*\*) Pour toutes les autres disciplines (dites « sans contrainte particulière »), la délivrance d'une licence sportive est subordonnée à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif. Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un **certificat médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive datant de moins de 6 mois.